Unilys ACTIFS AU QUOTIDIEN | SIVOM Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples

Accusé de réception en préfecture
078-247800055-20260526-15-2026-AR
Date de télétransmission : 26/05/2026
Date de réception préfecture : 26/05/2026

ARRÊTÉ N° 15/2026 : DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME AUDREY MILLEVILLE DIRECTRICE DES SERVICES TECHNIQUES MUTUALISÉE DES SERVICES D'UNILYS

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, sa signature au Directeur Général des Services ;

VU la convention de prestation de services non économiques ayant pris effet le 23 novembre 2021, prévoyant la mutualisation de supports ;

VU l'arrêté de nomination n° 012019SU en date du 7 janvier 2019 de Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice des Services Techniques mutualisée des services d'UNILYS ;

VU la délibération du Comité Syndical n° 260511-1 en date du 11 mai 2026 portant élection de Monsieur Daniel LEVEL, Président du syndicat intercommunal.

CONSIDERANT que, pour permettre une bonne administration de l'activité du syndicat intercommunal, il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice des Services Techniques mutualisée des services d'UNILYS ;

Nous, **Daniel LEVEL**, Président du Syndicat Intercommunal à VOcations Multiples (SIVOM) de Saint-Germain-en-Laye,

A R R Ê T O N S

ARTICLE 1 : Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice des Services Techniques mutualisée des services d'UNILYS, reçoit délégation pour signer :

En matière de commande publique :

- Les actes d'acceptation de sous-traitance ;
- Les exemplaires uniques des actes d'engagement et des actes de sous-traitance ;
- Les constats contradictoires et les procès-verbaux de réception ;
- Les bordereaux de suivi d'élimination des déchets ;

ARTICLE 2 : Cette délégation est donnée pour la durée du mandat.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera délivrée à :

- Madame Audrey MILLEVILLE
- Monsieur le Receveur du Syndicat Intercommunal

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 26 MAI 2026

Transmis en Préfecture et affiché le 26 MAI 2026

Daniel LEVEL
Président du syndicat intercommunal

Notification de l'acte exécutoire au délégataire, le :

Audrey MILLEVILLE
Directrice des Services Techniques mutualisée d'UNILYS